

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023
Date d'édition: 3 nov. 2023
Version: 2



Page 1/11

growup calcium

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

growup calcium

UFI:

6U5S-G6PG-400Q-VHS1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Engrais

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

uptrading GmbH

Mettlenstrasse 24d

9524 Zuzwil

Téléphone: +41 44 585 31 44

E-mail: info@uptrading.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 pour les appels de la Suisse ou +41 (0)44 251 51 51 (24 h). Tox Info Suisse, Zürich (informations en allemand, français, italien et anglais).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (STOT SE 3)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité pour la reproduction (Repr. 1A)	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS07
Point d'exclamation



GHS08
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 2/11

growup calcium

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Boric acid; calcium oxide

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/Savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination de déchets spéciaux.
------	--

2.3. Autres dangers

Autres effets nocifs:

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1305-78-8 N°CE: 215-138-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475325-36-XXXX	calcium oxide Eye Dam. 1 (H318), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315)  Danger	20 - 50 pds %
n°CAS: 10043-35-3 N°CE: 234-343-4 Numéro d'identification UE: 005-007-00-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486683-25-XXXX	Boric acid <i>Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorisation!</i> Repr. 1B (H360FD)  Danger	2 - 5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 3/11

growup calcium

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Oxyde de calcium, Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 4/11

growup calcium

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Ce produit ne nécessite aucune mesure particulière.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 6.1D – Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

engrais, Solution.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2022	calcium oxide n°CAS: 1305-78-8 N°CE: 215-138-9	① 1 mg/m³ ② 4 mg/m³ ⑤ (einatembare Fraktion) SSC; Tox: OAW; Messmeth: NIOSH
TRGS 900 (DE) à partir de 23 juin 2022	calcium oxide n°CAS: 1305-78-8 N°CE: 215-138-9	① 1 mg/m³ ② 2 mg/m³ ⑤ (einatembare Fraktion) Y, DFG, EU

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 5/11

growup calcium

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU) à partir de 21 févr. 2017	calcium oxide n°CAS: 1305-78-8 N°CE: 215-138-9	① 1 mg/m³ ② 4 mg/m³ ⑤ (respirable fraction)
CH à partir de 1 janv. 2022	Boric acid n°CAS: 10043-35-3 N°CE: 234-343-4	① 1,8 mg/m³ ② 1,8 mg/m³ ⑤ (einateembare Fraktion) R1BD R1BF SSB; Tox: OAW; Messmeth: NIOSH
TRGS 900 (DE)	Boric acid n°CAS: 10043-35-3 N°CE: 234-343-4	① 0,5 mg/m³ ② 1 mg/m³ ⑤ (einateembare Fraktion) AGS, Y, 10

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

* 8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Porter des lunettes de protection intégrales conforme au norme EN 166.

Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchuc de nitrile ou de butyle, PVC, épaisseur 0.4 mm. Temps de rétention normal: min. 6 heures

Protection respiratoire:

Pas requis.

Autres mesures de protection:

Il est recommandé d'installer une douche oculaire ou de mettre à disposition au moins une quantité suffisante de flacons pour rincer les yeux. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: brunâtre

Odeur: légèrement doux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 6/11

growup calcium

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	3 – 4	20 °C	
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non applicable		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,34 g/cm ³	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	facilement soluble	20 °C	
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable si l'utilisation et le stockage correspond aux recommandations données au chapitre 7.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

* 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Gel.Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Pas connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

calcium oxide n°CAS: 1305-78-8 N°CE: 215-138-9

DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat)

DL50 dermique: >2 500 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 7/11

growup calcium

Boric acid n°CAS: 10043-35-3 N°CE: 234-343-4

DL50 par voie orale: >2 600 mg/kg (Rat) OCDE 401

DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin)
--

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): >2,12 mg/L (Rat) OCDE 403

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Ce produit n'a pas été examiné. Les informations dans cette section sont déduites des propriétés des ingrédients du produit.

* 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

calcium oxide n°CAS: 1305-78-8 N°CE: 215-138-9

CL50: >10 mg/L 4 d (Leuciscus idus (aunée dorée))
--

ErC₅₀: >10 mg/L 2 d (Scenedesmus subspicatus)

CE50: 86 mg/L 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante))
--

Boric acid n°CAS: 10043-35-3 N°CE: 234-343-4

CL50: 50 - 100 mg/L (Poisson)

CE50: 40 mg/L 3 d

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

calcium oxide n°CAS: 1305-78-8 N°CE: 215-138-9

Biodégradation: non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 8/11

growup calcium

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

calcium oxide n°CAS: 1305-78-8 N°CE: 215-138-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Boric acid n°CAS: 10043-35-3 N°CE: 234-343-4

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

* 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

02 01 08 * Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

Code des déchets conditionnement

15 01 10 * Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage:

Résidus du produit et emballages vides sont à éliminer comme le produit (déchet spécial).

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie
terrestre (ADR/RID)

Transport par voie
fluviale (ADN)

Transport maritime
(IMDG)

Transport aérien (ICAO-
TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un
produit dangereux selon les
règlements applicables au
transport.

Le produit n'est pas un
produit dangereux selon les
règlements applicables au
transport.

Le produit n'est pas un
produit dangereux selon les
règlements applicables au
transport.

Le produit n'est pas un
produit dangereux selon les
règlements applicables au
transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 9/11

growup calcium

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Aucune donnée disponible.

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Classe risque aquatique

WGK:

1 - Présente un faible danger pour l'eau.

[CH] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Mutterschutzverordnung (SR 822.111.52): Schwangere Frauen und stillende Mütter dürfen bei ihrer Arbeit nur dann mit dieser Zubereitung in Kontakt kommen oder dieser ausgesetzt werden, wenn auf Grund einer Risikobeurteilung durch eine Fachperson feststeht, dass im Kontext mit den Tätigkeiten und den getroffenen Schutzmassnahmen die Exposition zu keinen Schädigungen für Mutter und Kind führt.

Jugendarbeitsschutzverordnung (ArGV 5; SR 822.115): Jugendliche bis zum vollendeten 18. Lebensjahr dürfen bei ihrer Arbeit nur dann mit dieser Zubereitung in Kontakt kommen oder dieser ausgesetzt werden, sofern das Bundesamt für Berufsbildung und Technologie (BBT) oder das Staatssekretariat für Wirtschaft (SECO) eine Ausnahme bewilligt hat.

Classe risque aquatique

Klasse A

Besonders besorgniserregende Stoffe

La substance suivante figure dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (Liste des substances candidates de l'annexe 3 OChim): Boric acid

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Usage strictement commercial: Substance du groupe 1 des produits chimiques (annexe 5 OChim)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 10/11

growup calcium

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.4.	Numéro d'appel d'urgence
2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
5.1.	Moyen d'extinction
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
8.2.	Contrôle de l'exposition
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
11.2.	Informations sur les autres dangers
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.2.	Abréviations et acronymes

* 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
Aucune donnée disponible.	

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques. Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 nov. 2023

Date d'édition: 3 nov. 2023

Version: 2



Page 11/11

growup calcium

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1A</i>)	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.